

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 février 2020

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le mercredi 19 février 2020 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V. Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 13/02/2020

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mme Elisabeth CHAMAILLE, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mme Nadia MARTIN, Mr Hubert DECAUDIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacquie GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGALT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr. Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

Absents excusés et représentés : Mme Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Elisabeth CHAMAILLE, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mr Thierry BRIQUET a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Edmond LAUX a donné pouvoir à Mr Gérard GUIDAT.

Absents excusés : Mr Jean-Claude DELLION, Mr Frédéric NERAUD, Mr Edouard GARREAU.

Mme Chantal PONTLEVE est élue secrétaire de séance.

En exercice = 46

Présents = 37

Absents = 3

Pouvoirs = 6

Votants = 43

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Emeline FRAMBOISIER, Responsable Culture Tourisme et Mme Céline MARTIN (en début de séance).

Assistaient également, en tant que public, Mr Jean-Louis VERCRUYSEN 1^{er} adjoint à la Mairie de Chevry-sous-Bignon, et d'autres personnes extérieures au Conseil de Communauté.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 23 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

DEROULEMENT DE LA SEANCE	4
1. URBANISME - HABITAT	4
A. PARTENARIAT DES MISSIONS AVEC SOLIHA LOIRET : MISSION D'ANIMATION ET D'INFORMATION POUR 2020 : OPERATIONS « FAÇADES » ET « AMELIORATION THERMIQUE » – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2020 (Délibération n°2020/02/01).....	4
2. CULTURE – PATRIMOINE ET TOURISME	4
A. CRÉATION DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES QUATRE VALLÉES, APPROBATION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION (CE) ET DE LA CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT DU CE (Délibération n°2020/02/02).....	4
B. TARIFS DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES QUATRE VALLÉES (Délibération n°2020/02/03).....	5
C. MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OFFICE DE TOURISME (Délibération n°2020/02/04)	5
3. TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES.....	6
A. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR LA COMMUNE DE CORBEILLES-EN-GÂTINAIS (Délibération n°2020/02/05).....	6
B. ATTRIBUTION DU LOT N°9 DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DU DOJO DE FERRIERES-EN-GATINAIS (Délibération n°2020/02/06).....	6
4. PERSONNEL.....	7
A. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ÈME} CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR POUR L'INTÉGRATION DE DEUX AGENTS DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2020/02/07).....	7
B. CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ÈME} CLASSE ET DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ÈME} CLASSE (Délibération n°2020/02/08).....	7
5. AFFAIRES DIVERSES.....	8
A. DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE FERRIERES EN GATINAIS – AMÉNAGEMENT DE LA DESSERTE DE RACCORDEMENT À LA RD 2007 POUR L'ACCÈS À L'ÉCO-PARC – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2019/12/10 du 19/12/2019 (Délibération n°2020/02/09)	8
B. VALIDATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE DU GÂTINAIS MONTARGOIS 2020-2026 (Délibération n°2020/02/10).....	8
6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION	9
A. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	9
7. TRAVAUX COMMISSIONS	9
1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT	9
2) Finances – Monsieur Maxime CANELA	9
3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND.....	9
4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON	10
5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD	10
6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT	11

7)	Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA	11
8)	Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE.....	12
9)	Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD	13
8.	INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES	13
A.	PRÉSENTATION DE L'ORGANISME FREDON CENTRE-VAL DE LOIRE	13
B.	RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	13

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. URBANISME - HABITAT

A. PARTENARIAT DES MISSIONS AVEC SOLIHA LOIRET : MISSION D'ANIMATION ET D'INFORMATION POUR 2020 : OPERATIONS « FAÇADES » ET « AMELIORATION THERMIQUE » – PROPOSITION DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2020 (Délibération n°2020/02/01)

M. LARCHERON précise que l'ensemble de ces points ont été débattus en commissions.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER ces propositions afin de confier à SOLIHA Loiret, la mission d'animation, d'information et de suivi, pour l'année 2020, des actions en faveur des économies d'énergie (dispositif « Habiter Mieux ») et de rénovation des façades, aux conditions définies ci-avant.

ACCEPTER le financement du dispositif « Habiter Mieux » de 250 € et le reliquat de l'ingénierie à hauteur de 100 €, soit un maximum de 350 € par dossier, dans la limite des conditions ci-dessus.

ACCEPTER les conditions d'octroi des subventions pour la réhabilitation des façades.

AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat correspondant avec SOLIHA Loiret – 4, rue de Patay – 45000 ORLEANS – et tout autre document nécessaire au bon déroulement de l'opération.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes des Quatre Vallées - Article 6745 Fonction 7 « Logement ».

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

2. CULTURE – PATRIMOINE ET TOURISME

A. CRÉATION DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES QUATRE VALLÉES, APPROBATION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION (CE) ET DE LA CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT DU CE (Délibération n°2020/02/02)

M. DEVIN s'interroge sur le fait de voter la création de la régie de l'OT avant le vote du budget prévu en mars 2020 alors que la délibération entrera en vigueur qu'au 1^{er} avril 2020.

Mme BORDAS et M. LARCHERON précisent que pour la prise des compétences Enfance-Jeunesse et Culture, la CC4V avait suivi la même procédure. Dans le cas présent, il n'y aura que 18 jours entre le vote du budget et le transfert de l'Office de Tourisme.

M. CANELA et M. LARCHERON précisent que le budget sera créé et voté en mars, avant la régie, mais effectif au 1^{er} avril 2020.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CREER sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière, un Service Public à caractère Administratif (SPA) « *Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées* ».

D'APPROUVER les statuts et la charte de bon fonctionnement du Conseil d'Exploitation (CE) de la régie, joints à la présente délibération.

DIRE que le budget de la régie *Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées* sera voté par la Conseil de Communauté en tant que Budget Annexe (M14) en mars 2020.

DIRE que les membres du Conseil d'Exploitation (CE) de la régie *Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées* seront désignés lors du renouvellement des instances communautaires.

DIRE que les contrats et conventions en cours de l'Office de Tourisme seront transférés à la CC4V au 1^{er} avril 2020.

AUTORISER le Président à mettre en place ce nouveau service, à ouvrir un compte DFT (Dépôt de Fond du Trésor), prendre toutes décisions et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

PRECISER que la présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Décision du Conseil de Communauté : Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :
--

B. TARIFS DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES ET DES QUATRE VALLÉES
(Délibération n°2020/02/03)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VOTER ET ADOPTER, à compter du 1^{er} avril 2020, les tarifs de la boutique de l'*Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées* selon les tableaux joints en annexe.

PRECISER que les recettes seront inscrites au budget annexe 2020 de la régie *Office de Tourisme de Ferrières et des Quatre Vallées*.

Décision du Conseil de Communauté : Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :
--

C. MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OFFICE DE TOURISME (Délibération n°2020/02/04)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER la mise en place de ces conventions à compter du 1^{er} avril 2020.

AUTORISER le Président à finaliser leurs rédactions, à signer les conventions, tout document relatif à cette affaire et à mettre en œuvre tout autre type de convention nécessaire au bon fonctionnement de la régie Office de Tourisme et des Quatre Vallées.

Décision du Conseil de Communauté :
Pour : **UNANIMITE**
Contre :
Abstention :

3. TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS SUR LA COMMUNE DE CORBEILLES-EN-GÂTINAIS (Délibération n°2020/02/05)

M. GRISARD précise qu'il s'agit d'une convention de servitude avec ENEDIS pour passer un câble entre la piscine et la future chaufferie bois.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER ET AUTORISER le Président à signer la convention de servitude proposée par ENEDIS, ayant son siège 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour permettre l'installation du coffret type CIBE grand volume, une armoire de comptage C4 et le passage d'une ligne souterraine de raccordement BT, sis 14 rue du Puits de Chiard à Corbeilles-en-Gâtinais (parcelle M 937) et tout autre document nécessaire pour le traitement de ce dossier.

AUTORISER le Président à signer, l'acte notarié authentique qui sera établi par un notaire, aux frais du demandeur, et tout document se rapportant à cette affaire.

ACCEPTER le versement d'indemnités par ENEDIS de 20 €.

Décision du Conseil de Communauté :
Pour : **UNANIMITE**
Contre :
Abstention :

B. ATTRIBUTION DU LOT N°9 DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DU DOJO DE FERRIERES-EN-GATINAIS (Délibération n°2020/02/06)

M. LARCHERON précise que la délibération complétée, a été distribuée sur table, avant la séance.

M. LARCHERON précise qu'il reste une option à prendre concernant la pompe à chaleur.

M. GRISARD indique que lors de la précédente commission, il a été demandé des précisions sur les caractéristiques techniques de la pompe à chaleur. Ces dernières ont été reçues tardivement. C'est la raison pour laquelle, l'option sera retenue ou pas ultérieurement.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ATTRIBUER le lot n°9 « Plomberie, Chauffage, VMC » du marché de travaux passé selon la procédure adaptée, pour la construction d'un dojo intercommunal à Ferrières en Gâtinais, à l'entreprise LECLERC, 87 Route de Châtillon, 45700 CONFLANS SUR LOING pour un montant de 160 345,90 € HT soit 192 415,08 € TTC, sans option.

Ce qui amène au coût total pour le marché (de travaux) de 1 615 766,05€ HT, 1 938 919,26 € TTC,

PRÉCISER que la dépense liée à cette opération sera inscrite au budget 2020 et 2021 de la CC4V via une Autorisation de Paiement et Crédits de Paiement (AP/CP) le cas échéant.

AUTORISER le Président à signer ledit marché et tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

4. PERSONNEL

A. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR POUR L'INTÉGRATION DE DEUX AGENTS DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2020/02/07)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

PROCEDER à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, et d'un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2020.

MODIFIER le tableau des emplois.

INSCRIRE au budget annexe de l'Office de Tourisme les crédits correspondants.

SIGNER tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE ET DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE (Délibération n°2020/02/08)

N.B. : *il s'agit soit d'avancements de grade d'agents déjà en poste ou soit des réorganisations en interne sur des postes déjà existants. Les postes devenus vacants seront supprimés une fois que les formalités auront été effectuées et après le passage auprès du comité technique du CDG 45.*

M. LARCHERON précise qu'il ne s'agit pas de nouveaux recrutements.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

PROCÉDER à la création :

- De deux emplois d'adjoint principal 2^{ème} classe en remplacement de 2 postes d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- D'un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2020,
- D'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (25h), à compter du 1^{er} mars 2020,
- D'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2020 ;
- D'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au 8.43/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2020.

MODIFIER le tableau des emplois.

INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

SIGNER tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention

5. AFFAIRES DIVERSES

A. DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE FERRIERES EN GATINAIS – AMÉNAGEMENT DE LA DESSERTE DE RACCORDEMENT À LA RD 2007 POUR L'ACCÈS À L'ÉCO-PARC – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2019/12/10 du 19/12/2019 (Délibération n°2020/02/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DELEGUER au président, pour cette affaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre.

ANNULER la délibération n°2019/12/10 du 19 décembre 2019 relative à l'autorisation donnée au président de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour cette nouvelle voirie pour l'accès à la ZAE de l'Eco-parc.

PRECISER que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de la ZAE de l'éco parc.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention

B. VALIDATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE DU GÂTINAIS MONTARGOIS 2020-2026 (Délibération n°2020/02/10)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale Gâtinais montargois pour la période 2020-2026.

D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention

6. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

A. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

20/04 du 22 janvier 2020	Signature de l'Avenant n°2 d'ajustement au contrat avec la SMACL. La dépense supplémentaire s'élève à 386.48 € HT, soit 421.27 € TTC.
20/05 du 28 janvier 2020	Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs aux frais d'inscription de l'Ecole de Musique, à compter du 1 ^{er} février 2020.

Lors du précédent conseil de communauté du 23/01/2020, le président a été autorisé à préempté le local sis 3 Place Saint Macé à Ferrières. M. LARCHERON indique qu'il a préempté ce bien, sur la base des prix des domaines, et que la CC4V est en attente de la décision.

7. TRAVAUX COMMISSIONS

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse – Monsieur Gérard GUIDAT

M. GUIDAT indique que les vacances scolaires ont débuté le 17/02/20. Il a réalisé des visites dans les centres ouverts cette semaine. Cela se déroule bien, les enfants et les animatrices sont contents. Il y a énormément de jeunes. A l'ALSH de Ferrières, il y avait 54 jeunes le 19/02/20 et ils seront 75 le 20/02/20. A l'Atelier jeunesse de Ferrières, ils étaient 16 le 19/02/20 et ils seront 27 le 20/02/20.

2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

M. CANELA indique que la commission des Finances s'est réunie le 13/02/20 pour travailler sur l'élaboration des budgets.

3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

M. DURAND indique qu'un nouveau Forum de l'Emploi aura lieu en juin 2020 (date à définir en fonction des dates d'examen).

La CC4V a reçu un prix, en tant que porteur de projets, par Initiatives Loiret. Cette remise de prix aura lieu le 04/03/2020 à la Mairie de Ferrières. Une invitation sera adressée aux membres de la Commission Economie et aux Maires concernés par la création et reprise d'entreprises.

Par ailleurs, le CRST du Gâtinais Montargois a été repris, en partie, par le PETR, comme indiqué précédemment.

M. LARCHERON rappelle que VAILOG a déposé une demande de permis de construire sur 25 ha. Le projet serait implanté sur 12 ha. VAILOG a pour objectif d'ouvrir le 1^{er} bâtiment, d'ici deux ans, soit en janvier 2022.

M. LARCHERON a reçu le PDG et le Directeur Général de VAILOG il y a 15 jours. La promesse de vente est en cours de rédaction pour l'achat du terrain de 40 ha. L'objectif serait de signer la promesse début mars 2020 si tous les acteurs sont d'accord sur les termes de cette dernière. VAILOG s'engage à verser un acompte sur le montant des travaux (création de réseaux, VRD).

La déclaration de la ZAC est en cours.

M. DURAND indique que CAP Développement (Région CVL) a octroyé des subventions, à des entreprises de Ferrières (dont Médicis) pour la participation à des salons pour l'exportation, ainsi qu'à la création d'un garage sur Dordives.

M. LARCHERON indique que les travaux d'extension de la ZAE du Bois Carré se poursuivent. Deux industriels ont déjà réservé des terrains dans la perspective de s'agrandir : AMC Industrie, Hydrochem. L'entreprise DIP aéronautique s'agrandit également.

4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Gérard LARCHERON

M. LARCHERON a assisté à une réunion du PETR concernant le développement du vélo au quotidien dans le montargois (hors agglomération), comprenant le prêt de Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur les trois communautés de communes. Le PETR va engager un appel d'offres groupés pour l'achat de VAE. La CC4V va devoir définir les besoins en VAE sur son territoire pour participer à cet appel d'offres groupés.

Par ailleurs, velo-territoires.org lance un appel à projets doté de subventions, d'ici fin avril 2020, pour la création de pistes cyclables et de sites propres. A cet effet, il faut définir les besoins sur la CC4V. Cela facilitera les déplacements à vélo sur les communes de Griselles, Nargis et Dordives. Les communes peuvent également s'inscrire dans cette démarche, pour la création de projets à l'intérieur des communes.

M. GUIDAT a assisté à une réunion sur le projet « La Cléry à vélo » à Chantecoq. Il s'agissait de valider le cahier des charges élaborés par le bureau d'études Indigo. Le projet « La Cléry à vélo » serait constitué :

- Une colonne vertébrale de la source de la Cléry (Courtenay, 89) jusqu'à Dordives, comprenant des venelles pour visiter les sites remarquables situés le long de la Cléry, avec la mise en place de lutrins contenant les explications ;
- Trois boucles à vélo :
 - o 8/10 km (Dordives, Fontenay, Nargis, Ferrières, Griselles) ;
 - o 15 km (Chantecoq, la Selle-sur-le-Bied, Griselles) ;
 - o + longue (Saint Hilaire-les-Andresis aux sources de la Cléry vers Courtenay).

Trois groupes de travail seront constitués d'élus (Maires, CC4V) pour travailler sur la colonne vertébrale et les boucles, définir les sites à visiter. La constitution de ces groupes est reportée en septembre/octobre 2020.

Le montant de ce projet est estimé à 2 millions € et serait porté par le PETR, l'AME, la 3 CBO, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et la CC4V :

- 1 million € : tracé, logistique, travaux de voiries ;
- 1 million € : signalétiques (arrivées, entrées, carrefours, lutrins, etc.).

Le Vice-Président du PETR envisage l'achat de VAE longues distances (≈ 2 500 €) pour faciliter l'accès aux familles.

5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacques GRISARD

M. GRISARD fait état des travaux en cours et à venir.

Corbeilles :

- Ancien BAF transformé en salle multisports : élaboration de l'avant-projet sommaire, réunion avec M. VILLAIN reporté début mars ;
- Vestiaires de foot (rénovation de l'existant et extension par la pose d'un bâtiment modulaire) : relevé topographique à réaliser. L'étude des travaux est au cours (élaboration de l'esquisse) pour une réalisation en 2021 ;

Ferrières :

- Gymnase : les travaux ont été réceptionnés fin décembre 2019 avec des réserves sur les accès handicapés qui doivent être repris par l'entreprise ;
- Ancien collège : réunion à venir avec le programmiste retenu Avancia ;

Fontenay, Tennis couvert : les travaux ont été réalisés par les bénévoles de l'association, la peinture a été fournie par la CC4V ;

Dordives :

- Musée de Verre : M. GRISARD déplore que l'architecte ait annulé la réunion de chantier du 14/02/20, moins de 2 heures avant. M. GRISARD s'était rendu sur site avec un artisan ;
- Stade de foot : les travaux de vidéosurveillance sont terminés et les dispositifs sont opérationnels.

Dordives/Mignères : les travaux aux terrains de tennis débiteront en mars/avril 2020.

La commission a validé l'achat de buts amovibles pour le stade de Dordives ainsi que l'achat de mousses pour les cibles des tireurs à l'arc. Cependant, la commission a rejeté la demande du tennis pour l'achat de voilage d'ombrage pour les spectateurs.

M. GRISARD rappelle que la prochaine commission a lieu le 20/02/2020 à 14 heures à Corbeilles.

M. BERTHAUD demande si l'éclairage est prévu dans le cadre de la rénovation des terrains de tennis. M. GRISARD indique que sont uniquement prévus la rénovation des sols et les clôtures. M. BERTHAUD précise que l'éclairage peut être remboursé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) M. GRISARD indique que cela pourrait être envisagé pour certains terrains de tennis et foot, dans le cadre de la prochaine mandature.

6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

M. RIGAULT rappelle que les contrôles ANC sont réalisés par la CC4V et non par les communes.

Dans le cadre des études patrimoniales et schémas directeurs Eau et Assainissement :

- Lot n°1 Eau potable, SAFEGE a adressé un doodle aux communes concernées mais il semble difficile de définir une date pour la réunion de démarrage ;
- Lot n°3 Eaux Pluviales, DCI Environnement : M. BOUQUET indique que le technicien du bureau d'études est arrivé plus de 30 minutes en retard au rendez-vous suite à un souci avec sa voiture, qu'il a commis plusieurs erreurs et ne savait s'orienter sur place. Il avait ensuite rendez-vous à Griselles à 10h30 et est arrivé à 11h45. M. GUIDAT n'a pas manqué de lui faire remarquer. M. RIGAULT et M. DELION indiquent qu'ils n'ont pas rencontré de problème lors du passage du technicien dans leurs communes. M. RIGAULT demande à ce que ce point soit transmis au responsable de DCI Environnement.

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Mme COSTA indique que la CC4V devait vous présenter ce soir les résultats du « **questionnaire mobilité** » comme il l'était mentionné sur la convocation. Cependant, la commission n'a pas finalisé cette présentation.

Vous recevrez une convocation pour la **restitution du « questionnaire mobilité »** qui se déroulera **le lundi 9 mars 2020 à 14 heures, salle du Conseil à Ferrières**. Sont conviés tous les maires et élus de la CC4V (bien vouloir confirmer votre présence afin que les services puissent préparer la salle).

Pour les communes traversées par le Paris-Nice (Sceaux, Courtempierre, Girolles, Préfontaines) ce jour-là, vous voudrez bien vous faire représenter.

M. RIGAULT précise, qu'après discussion au bureau de la CC4V, il était difficile de décaler cette réunion à une date ultérieure.

Lors de la **restitution du « questionnaire mobilité »**, il vous sera présenté la synthèse du groupe de travail, des préconisations et idées à mettre en place, et le contexte législatif (qui a évolué dernièrement).

Cette réunion sera suivie par une **Commission d'Urbanisme** dont l'ordre du jour sera l'Eco-parc de Ferrières et l'avancement de la DIA (Etat du dossier de préemption du local en vue du déménagement de l'Office du Tourisme).

Mme COSTA félicite l'ensemble des élus d'avoir respecté le planning afin que le **PLUi** soit arrêté avant les élections municipales, comme il l'avait été décidé. Les COPIL se sont déroulés dans les meilleures conditions malgré des ordres du jour denses. Mme BRUZI a été attentive afin que les informations/questions du PLUi figurants sur l'Agora soient à jour (à chaque modification sur l'Agora, les Mairies étaient destinataires de mails). Pour faciliter le bon déroulement des COPIL, chaque commune devait avoir étudié son dossier au préalable. De cette manière, les futurs élus n'auront pas à revenir sur le PLUi et pourront avancer sur de nouveaux projets.

Pour finaliser l'Arrêt du PLUi, il a été demandé aux propriétaires ayant des **projets de changement de destination de bâtiments agricoles**, de transmettre des photos des bâtiments concernés. Mme BRUZI en a reçu de nombreuses et vous en remercie. La date limite de réception a été fixée au 20/02/2020.

Réponses aux demandes ayant été formulées dans le cadre de l'élaboration du PLUi : Les projets de réponses d'ECMO ont été étudiées en réunion et seront retravaillées (sur le fond) par ECMO afin de proposer les projets de correspondants. Une note particulière sera apportée sur le ton des réponses afin qu'elles soient toutes identiques. Il est essentiel que ce soit la CC4V qui adresse ces courriers aux particuliers car il s'agit-là d'un projet communautaire et non un projet municipal. Ces projets seront déposés sur l'Agora à l'attention des communes pour validation, avec un délai max de 8 jours, et seront ensuite envoyés par Mme BRUZI de la CC4V.

Règlement et zonage du PLUi : Suite au COPIL, ECMO apporte les corrections demandées au plus tard le 27/02/2020. Mme COSTA, Mme BRUZI et Mme LAUMONIER procéderont ensuite à la relecture de ces documents pour s'assurer que tous les points de détails sont pris en compte. Il est important que le règlement et le zonage du PLUi soient conformes à ce qui a été décidé. Ces documents seront présentés au bureau de la CC4V du 02/03/2020.

Lors du Conseil du Communautaire du 12/03/2020, le projet du PLUi sera arrêté. Il vous sera également présenté **le bilan de la concertation** durant laquelle il y a eu quelques remarques, et 80 réclamations qui ont été rapidement traitées. Lors de la dernière réunion publique, ECMO a bien cadré les choses en particulier en matière de constructibilité.

Après le Conseil Communautaire du 12/03/2020, les dossiers seront envoyés **aux personnes publiques associées** (Chambre d'Agriculture, Chambre des Notaires, PETR et les 19 communes de la CC4V, etc.). Ces personnes publiques auront 3 mois pour donner un avis et faire leurs remarques. En parallèle, la CC4V saisit la **CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), qui a également 3 mois pour faire des réponses écrites. A la suite des 3 mois, il y aura un nouveau COPIL pour analyser les remarques des personnes publiques associées.

Le dossier sera ensuite présenté à la CDPENAF, courant juin 2020, par ECMO (Mme Charline LEFEVRE) et en présence d'élus (M. LARCHERON, Mme COSTA, un autre élu). Après la rencontre, la CDPENAF aura 10 jours pour donner son avis.

En juillet 2020, la CC4V saisira le tribunal administratif qui aura 15 jours pour désigner un commissaire enquêteur. L'enquête publique démarrera en septembre 2020, pour une durée d'un mois, soit mi-octobre 2020. Entre l'enquête publique et le conseil communautaire, une nouvelle conférence des Maires aura lieu pour valider tous ces éléments. Le dossier sera également validé par un juriste.

Lors du Conseil Communautaire de novembre 2020, le PLUi devrait être approuvé. Le PLUi rentrera en vigueur et le contentieux débutera.

Pour les nouveaux élus, Mme COSTA envisage, lors d'un conseil communautaire, de présenter une synthèse de tout le travail d'élaboration du PLUi, les raisons pour lesquelles nous sommes engagés dans cette démarche, le déroulement de la concertation, l'implication des élus et les bénéfices d'un PLUi.

M. HARANG tenait à remercier Mme BRUZI qui a fait un travail formidable.

Mme COSTA remercie Mme BRUZI pour son travail sur le PLUi car elle est particulièrement compétente, impliquée et humainement c'est un trésor, elle est toujours d'humeur égale. Mme LAUMONIER a également apporté son expertise mais travaille prioritairement sur l'Eco-parc.

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Mme LEFEUVRE indique que lors de la commission Actions Sociales du 30/01/2020 ont été étudiées les subventions aux associations, avec les recommandations de maintenir une enveloppe constante ou inférieure à 2019.

Budget primitif 2020 :

- Associations sportives : 99 730 €
- Associations (ADAPAGE, CFA, Amicale du personnel CC4V) : 57 780 €
- BAFA : 2 000 €
- Autoécole solidaire : 6 000 €
- FAJ/FUL : 15 630 €

Le CFA n'a pas présenté son bilan 2019. En 2019, il avait 13 apprentis, 370 €/apprenti, soit 4 800 €. En 2020, il aurait 33 apprentis, 500 €/apprenti, soit 16 500 €. La CC4V lui a donc adressé un courrier pour qu'il fournisse son bilan 2019 et son projet 2020.

Par ailleurs, la CC4V a reçu une demande de Mme Sophie VRAI concernant un enfant de Dordives atteint d'une maladie orpheline qui doit aller se faire soigner à Baltimore (Etats-Unis), en mars 2020. Cela relève du CCAS, la CC4V n'est donc pas compétente. Cependant, la CC4V a fait suivre la demande auprès des CCAS des communes, dans le secours d'urgence, pour abonder la somme de 2 200 €.

M. LARCHERON indique que la commission CCAS de Ferrières s'est réunie le 18/02/2020 et a pris la décision de verser un complément. Les communes n'ayant pas de CCAS peuvent faire un don. A titre individuel, nous pouvons également faire un don.

M. BERTHAUD a transmis les informations concernant l'association recevant les dons pour cet enfant : Association Lysie et les enfants du TAT6A 13, Rue de Sotteville, 62 410 HULLUCH.

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Rien à rajouter

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME FREDON CENTRE-VAL DE LOIRE

FREDON Centre-Val de Loire est un organisme à vocation sanitaire, qui propose un service afin d'aider les collectivités à préserver, à gérer leurs espaces publics et leur patrimoine végétal.

L'adhésion à **FREDON Centre-Val de Loire** comprend les services suivants :

- Informations techniques sanitaires et réglementaires sur les thèmes du végétal (newsletter) ;
- Réduction du coût des formations ;
- Accès aux programmes départementaux de lutte collective sur les espèces invasives ;
- Une demi-journée d'information techniques organisée sur place à l'attention des élus et des agents (inter)communaux sur les thèmes suivants :
 - o Connaître et mieux gérer les principaux **ravageurs des végétaux** d'ornement (pyrale du buis, processionnaire du pin...) ;
 - o Connaître et gérer les principales **espèces invasives** (ambrosies, jussies, renouées, frelons, ragondins...) ;
 - o Les **techniques alternatives** au désherbage chimique ;
 - o Cimetières en **zéro phyto** ;
 - o Economiser de l'eau pour la gestion des **espaces verts** ;
 - o La **gestion différenciée** des espaces publics ;
 - o Gérer les **déchets verts** ;
 - o L'entretien des **terrains sportifs** engazonnés ;
 - o **Végétalisation** des pieds de murs ;
 - o **Fleurissement durable**.



Adhésion/Abonnement		
Calcul de votre adhésion en fonction de la population de votre collectivité	< 25 000 habitants	500 €
Abonnement au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (ragondins, rats musqués)		100 € TTC/commune

B. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 2 mars 2020 à 14h30** : Bureau (BP).
- ❖ **Jeudi 12 mars 2020 à 19h30** : Conseil de Communauté (BP).

Le Président,

Gérard LARCHERON